

Prime
d'équipe :

prime au mécontentement

Alors que les critères d'attribution de la prime 2008 étaient déjà un casse-tête pour les facteurs, ceux de 2009 sont source de migraine. La décision unilatérale de la Poste de complexifier, d'élargir les critères d'attribution aura pour effet de diminuer les montants et d'accroître le mécontentement bien légitime des facteurs. La CFDT demeure très critique, dubitative sur les choix de la Poste en matière de reconnaissance du travail ! Le « travailler plus pour gagner moins » décrété par la Poste servira, à n'en pas douter, de détonateur à la grogne sociale. Les critères définis par la Poste au travers du choix des indicateurs n'ont pour objectif unique, que de faire des économies...

Prime 2009 : des critères en trompe l'œil !

Il semble que la Poste ait décidé de mettre au point un nouveau concept de prime qui vise non pas à attribuer une récompense mais bel et bien à démotiver les postiers.

Rentrer dans le détail des critères nationaux obligatoires et locaux choisis pour déterminer le montant de la prime provoque « un mal être au sein des facteurs » !

Ce qu'il faut retenir et qui fera l'effet de bombe sociale à retardement, c'est le retour en force de la **sécabilité** qui est aujourd'hui utilisé à outrance même lors d'absences programmées. Tout refus de cette **sécabilité** par un facteur provoquerait une sanction... La CFDT dénonce ces dérives qui ne cesse d'alourdir la charge du travail des facteurs. C'est en plus une **sécabilité** pure, sans recours à la FTV ! Une **sécabilité** qui pèse sur les seules épaules des facteurs de l'équipe ! Une **sécabilité** qui aura pour effet d'accroître les arrêts de travail. La Poste se sert de **la loi SARKOZY du 20 août** pour mieux pressurer les agents.

Suivez bien la logique de la Poste, une logique discriminante pour la CFDT . Chaque critère, et notamment celui de la sécabilité aura un impact sur les autres critères (ACT, ATM, sinistres..). Un effet domino, cascade, un effet « déprimant » visant à réduire ou mieux encore à retirer la prime. Pire, si un agent tombe gravement malade avec le ratio de 5 jours décomptés pour 1 jour de maladie est-ce lui qui devra de l'argent à la Poste ?

Conclusion :

La Poste a fait le choix délibéré de durcir les critères d'attribution de la prime. Une décision dictée par des raisons purement financières, visant à faire des économies sur le dos des facteurs. La CFDT alerte la Poste sur les conséquences d'une telle politique et dénonce cette stratégie, dénuée de dialogue social dans laquelle le pouvoir d'achat des postiers est occulté. La CFDT a toujours été contre cette fameuse prime et elle le restera surtout sur les effets pervers qu'elle risque d'engendrer sur les conditions de travail et sur les cadences.

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !